

Communauté
de Communes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU HAUT LIMOUSIN EN MARCHÉ**

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025

2025_093

ATTRIBUTION D'AIDES À L'AMÉLIORATION DES FAÇADES

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace du Rocher à Magnac-Laval (87190), sous la présidence de Monsieur PERRIN, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 15 septembre 2025.

Nombre de conseillers		BACHELLERIE Pierre, BAMBAGINI Martine, BARRIERE Jean-Paul, BERGER Odile, BOULLE Jean-Claude, BOUX Michel, BREGEAUD Laurent, COMBECAU Pascal, COURTILOUX Vincent, DAMAR Vincent, DAVID Daniel, DE LA SALLE Jacques, DENIZOU Nicole, DESBORDES Marie-Hélène, DRIEUX Sophie, ESCLAMADON Jean-Marie, GENTY Guillaume, GORIN Claudine, GUIBERT Xavier, GUILLON Jean-Claude, GUILLOT Olivier, IMBERT Ginette, JACQUIER Christian, JOUANNY Alain, LACHAISE Joël, LAVERGNE Michel, LAVERGNE Viviane, MARCOUX-LESTIEUX Patricia, MAITRE Daniel, MARTIN Francis, MOREAU Pierre-Charles, NIVARD Fabrice, NOUGIER Serge, OVAN Nicolas, PAILLER Alain, PERRIN Jean-François, PEYRONNET Claude, PIVETEAU Michel, REYNAUD Gilles, ROCH Jean-Marie, ROUET Jean-Louis, SAILLARD Madeleine, SCHIRA Bruno, SINGEOT Anne-Marie.
En exercice	62	
Titulaires Présents	44	
Suppléants Présents	7	
Pouvoirs titulaires	5	
Votants	56	

PRÉSENT Suppléant : DACKOW Jean-Michel, HÉRAULT André, MESMIN Michel, NOEL Marie-Thérèse, PRÉVÔT Alain, ROUSSEAU Michel, SAUZIN Anne.

POUVOIRS hors suppléant :

- BARRET-BONNIN Marie-Catherine donne pouvoir à DENIZOU Nicole ;
- DELPEUCH Dominique donne pouvoir à JOUANNY Alain ;
- MARTIN Bernard donne pouvoir à JACQUIER Christian ;
- MAURY Alice donne pouvoir à SINGEOT Anne-Marie ;
- THEVENOT Pierrette donne pouvoir à MOREAU Pierre-Charles.

Excusés : BREGEON Pascal, FILLOUX Virginie, FIOUX Alain, GAINAND Jean-Pierre, LAURENT-DUSSY Claudine, LONDEIX Colette.

Assistaient également à la séance, des délégués suppléants.

Monsieur Guillaume GENTY est élu secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Marie ESCLAMADON, Vice-Président en charge de l'habitat et de l'urbanisme, s'exprime en ces termes :

La Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche a adopté, par délibération en date du 12 décembre 2022, la mise en place d'une aide à la rénovation des façades et des devantures commerciales dans des communes engagées à la revitalisation globale de leur centre-bourg.

Entré en vigueur le 21 novembre 2023 pour la commune de Cieux, ce programme met en œuvre de nouvelles modalités d'intervention en matière d'amélioration de l'habitat privé et des devantures commerciales.

Il est proposé d'examiner un dossier pour un montant global de subvention de 2 317.60 € (20% d'un montant de travaux de 11 588 € HT), pour l'amélioration d'une façade visible depuis l'espace public, appartenant à M. Eric Huet à Cieux.

Les éléments constitutifs de la demande sont répertoriés dans la note de synthèse de la présente délibération.

Vu les articles L.151-18, L.151-19 et R.421-17-1 du Code de l'urbanisme ;

Vu les articles L132-1 à L132-5 du Code de la construction et de l'habitation ;

Vu le Décret n° 2016-711 du 30 mai 2016 relatif aux travaux d'isolation en cas de travaux de ravalement de façade, de réfection de toiture ou d'aménagement de locaux en vue de les rendre habitables ;

Vu la compétence de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche en matière de politique du logement et du cadre de vie ;

Vu la délibération n°2021_165 du Conseil Communautaire du 28 juin 2021 adoptant le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), qui porte des objectifs de rénovation énergétique du parc privé ;

Vu la délibération n° 2022_175 du Conseil Communautaire, relatif au règlement sur « l'Opération de rénovation des façades » en date du 12 décembre 2022 ;

Vu la délibération n°2023-049 du Conseil Municipal de Cieux sur « la mise en place d'une aide à la rénovation des façades et des devantures commerciales » en date du 08 août 2023 ;

Vu la délibération n°2023_11 du Conseil Communautaire pour la mise en place d'une aide à la rénovation des façades et des devantures commerciales en date du 13 novembre 2023 ;

Considérant le dossier de demande de subvention reçu de la part de M. Eric Huet pour la réfection de sa façade, située 17, rue du 11 novembre 1918 – 87520 CIEUX, en date du 19 décembre 2024 ;

Considérant l'avis favorable de la commission d'attribution des aides aux façades et devantures commerciales en date du 10 juin 2025, assorti des recommandations émises par le CAUE sur la mise en place de lambrequins sur les trois fenêtres situées à l'étage de la construction ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

DÉCIDE

Article 1 : D'attribuer 2 317.60 € de subventions à M. Eric Huet, au titre de l'amélioration des façades prévue dans le cadre de la convention d'aide à la rénovation des façades et des devantures commerciales, sous réserve du respect des préconisations du CAUE et notamment de la pose de lambrequins sur les trois fenêtres situées à l'étage, afin de masquer les caissons de volets roulants, et de préserver l'harmonie et la qualité de la façade.

Article 2 : D'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité